

ECOLE DOCTORALE

AVENANT POUR CODIRECTION DE THESE

Si le codirecteur n'est ni PR, ni DR, HDR, joindre à cet avenant une demande motivée et signée par le candidat à la codirection accompagnée d'un CV en français et de la liste des publications, afin que la demande soit examinée par le Conseil Académique d'UCA (arrêté du 25/05/2016 art.16.2).

Nom du doctorant :

Prénom :

Nom d'épouse :

Né(e) le :

N° de la carte d'étudiant :

Titre de thèse :

Spécialité de thèse :

Directeur de thèse (NOM,
Prénom)

Le Directeur de thèse
doit indiquer
précisément le motif de
la codirection dans
l'encadrement :

Codirecteur :

Qualité :

Pourcentage d'encadrement :

Codirection en cours
ou terminée ?

Si OUI, veuillez préciser : le nombre, la date de début du co-encadrement ou la date de soutenance :

NON

OUI

Membres UCA, autres :

Section N° :

CNU :

Date de l'avis (réservé au
CED) :

Le doctorant

Le directeur de thèse

Le codirecteur de thèse

Le directeur de l'ED

**Le Président d'Université
Côte d'Azur**